



Factures demandées pour restituer la caution

Par **perplex**, le **09/08/2016** à **00:31**

Bonjour,

Quand j'ai quitté mon logement mon propriétaire m'a demandé que je lui transmette mes factures d'eau et d'électricité avant de me rendre mon dépôt de garantie. Il n'y a pas eu de dégradation, l'état des lieux d'entrée et de sortie sont identiques. A-t-il le droit de me demander mes factures dans ces conditions ?

Par ailleurs, bien que les démarches ont été effectuées auprès de l'organisme qui gère l'eau dans ma ville, ma consommation en eau ne m'a jamais été facturée. Mon propriétaire me demande de lui régler directement cette somme ainsi que des frais supplémentaires pour l'abonnement.

Entre temps le délai de restitution du dépôt de garantie est dépassé...

Que dois-je faire dans une telle situation ?

Merci beaucoup !

Par **cocotte1003**, le **09/08/2016** à **07:49**

Bonjour, votre bailleur n'a pas à collecter le montant de vos factures d'eau. Puisque la date de restitution du dépôt de garantie est dépassée, vous lui envoyez une LRAR en le mettant en demeure de vous faire parvenir sous dix jours par exemple la somme, indemnités de retard comprises sans quoi vous saisissez le tribunal pour faire reconnaître vos droits, cordialement